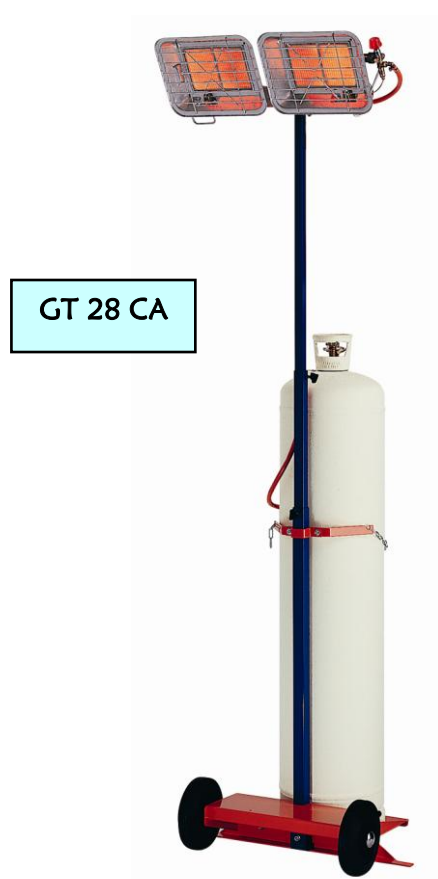


RADIANT MOBILE GAZ

Modèle GT 19 CA

Modèle GT 28 CA

(à contrôle d'atmosphère)



Notice d'utilisation

Pour votre sécurité, lisez attentivement cette notice avant de monter et d'utiliser votre radiant GT 19 CA ou GT 28 CA.
La responsabilité de la Sté S.PLUS ne saurait être engagée en cas de non respect des règles et consignes indiquées ci-après.

Le radiant GT 19 CA ou GT 28 CA est un appareil de chauffage par rayonnement. Appareil mobile, il est composé d'une tête chauffante fixée sur le mât télescopique d'un chariot à roulettes. Le chariot est destiné à supporter la tête chauffante et à transporter la bouteille de propane.

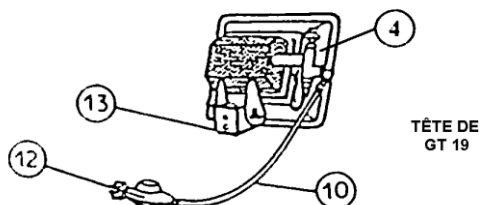
I - SPÉCIFICATIONS

	Gaz Pression	Débit calorifique		Consommation		Catégorie	Repère Injecteur
		Maxi kW	Mini kW	Maxi g/h	Mini g/h		
GT 19 CA	Propane - 37 mb	5,71	3,54	415	258	I3p (37)	104
GT 28 CA	Propane - 37 mb	8,6	2,8	660	220	I3p (37)	94

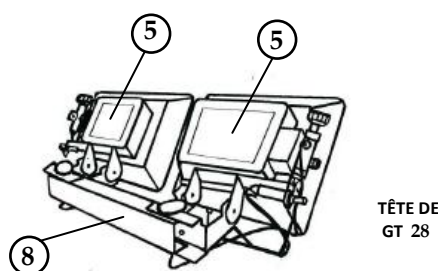
Ces appareils sont munis d'un dispositif de sécurité qui coupe l'arrivée du gaz lorsque la teneur en CO₂ de l'atmosphère est comprise entre 0,8 et 1,5%.

Il est important que le local destiné à être chauffé soit suffisamment ventilé par des entrées d'air permanentes (au moins 250 cm² : 125 en partie haute ; 125 en partie basse).

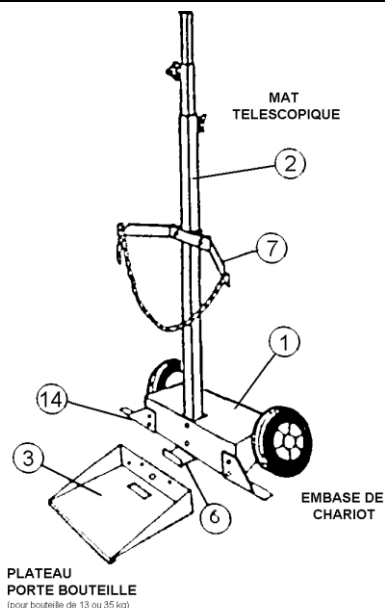
II - DESCRIPTION / MONTAGE



TÊTE DE
GT 19

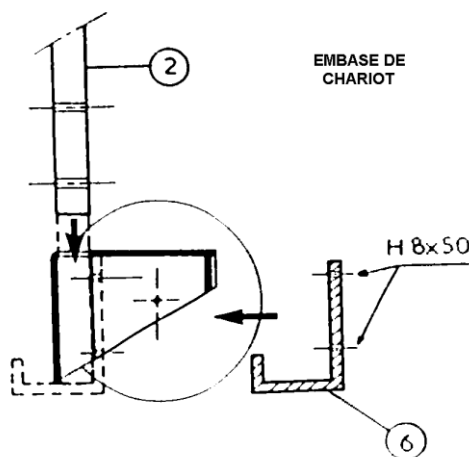


TÊTE DE
GT 28



PLATEAU
PORTE BOUTEILLE
(pour bouteille de 13 ou 35 kg)

EMBASE DE
CHARIOT



Montage du crochet porte bouteille

Les radiants GT 19 CA et GT 28 CA sont composés de 4 ou 5 sous-ensembles :

Colis n°1 – Commun GT 19 – GT 28 CA

- 1 embase à roue (1)
- 1 crochet porte-bouteille (6)
- 2 stabilisateurs (14)
- 1 cintre support bouteille (7)
- Visserie

Colis n°4 – GT 19 seul

- 1 radiant avec tuyau et détendeur montés (4+10+12)
- 1 pièce d'orientation (13) + visserie

Colis n°2 – Commun GT 19 – GT 28 CA

- 1 mât télescopique (2)

Colis n°3 – GT 28 seul

- 1 plateau porte-bouteille (3) + visserie

Colis n°5 – GT 28 seul

- 1 radiant droit et un radiant gauche (5)
- 1 ensemble d'orientation 3 pièces (8) + visserie
- 1 ensemble tuyau / détendeur à monter sur radiants
- Visserie

MONTAGE EMBASE A ROUES (1) + MÂT (2) – Commun GT 19 – GT 28

- Introduire le mât (2) par son plus gros tube dans l'orifice carré de l'embase (1) (vis papillon de serrage des tubes côté opposé à la bouteille).
- Assembler l'embase et le mât avec le crochet porte-bouteille (6) à l'aide des 2 boulons 8 x 50.
- Serrer l'ensemble avec les 2 écrous.
- Monter les stabilisateurs (14) à l'aide des boulons 6 x 15.
- Monter le cintre support bouteille (7) sur le plus gros tube du mât (2), fente d'accrochage de la chaîne ouverte vers le haut.

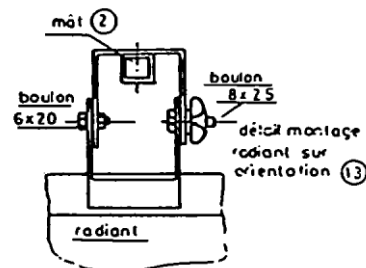
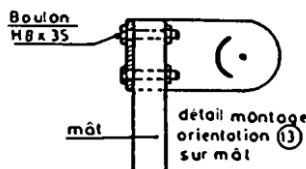
MONTAGE PLATEAU PORTE-BOUTEILLE – GT 28 seul

- Monter le plateau (3) sur l'embase (1) à l'aide des 4 boulons de 6.

MONTAGE DES RADIANTS

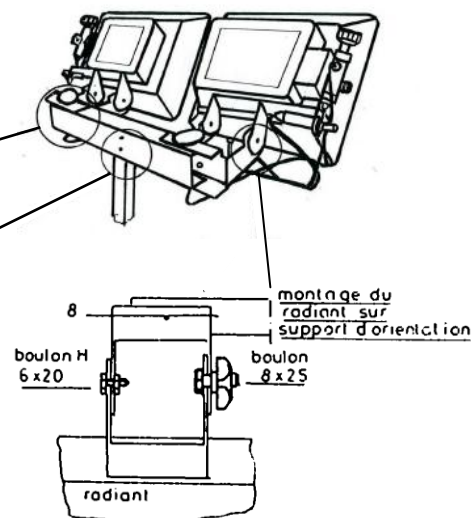
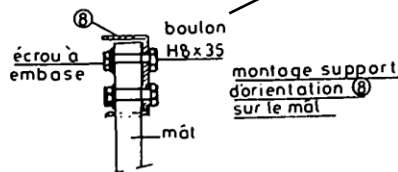
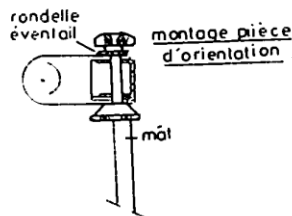
GT 19

- Monter le radiant (4) sur la pièce d'orientation (13)
- Fixer l'ensemble (13) + (4) sur l'extrémité haute du mât télescopique (face des radiants opposée à la bouteille de gaz).



GT 28

- Monter le support d'orientation (8) (3 pièces)
- Monter les radiants (5) sur le support d'orientation (8)
Bouton de réglage des radiants vers le haut
- Fixer l'ensemble (8) + (5) sur l'extrémité haute du mât (face des radiants opposée à la bouteille de gaz).

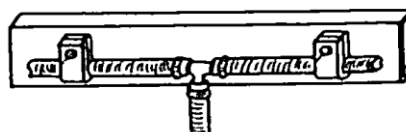
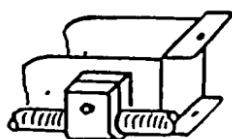


MONTAGE / FIXATION TUYAU GAZ

GT 19

GT 28 : - L'ensemble tuyaux / détendeur est livré pré-monté

- Visser les écrous sur l'entrée des radiants. **Attention** « pas » à gauche, pour serrer tourner sens inverse des aiguilles d'une montre
- Fixer le tuyau selon schéma.

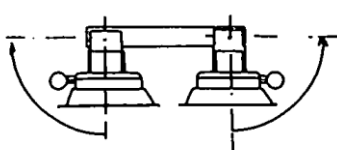
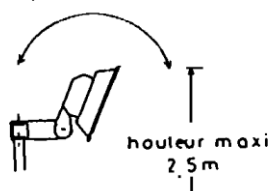


MONTAGE BOUTEILLE

- Placer la bouteille 13 ou 35 kg (GT 28) sur chariot en introduisant le crochet (6) sous la bouteille.
- Visser le détendeur sur la bouteille avec un joint (pas à gauche).
- **Vérifier l'étanchéité des raccords vissés à l'eau savonneuse (pas de flamme).**

POSITIONNEMENT ET RÉGLAGE

- Orienter les radiants vers la zone à chauffer (pièce d'orientation (13) ou (8))
- Régler la hauteur des radiants par l'intermédiaire du mât télescopique (2), serrer suffisamment les vis de blocage (un système de clips empêche le déboîtement des tubes).



IV – MISE EN SERVICE / ALLUMAGE / ARRÊT

- Placer l'ensemble bouteille-appareil sur une surface plane dans une position stable.
- Eloigner de l'appareil toute matière inflammable ; l'orienter de façon à ce qu'il n'échauffe pas des matériaux combustibles.
- Ouvrir le robinet de la bouteille.

Allumage :

- Tourner en appuyant légèrement la manette du robinet jusqu'à la position MINI.
- Appuyer sur la manette et plusieurs fois sur le piezo : la veilleuse s'allume, le radiant s'allume également en position mini.
- Le radiant peut également être allumé en approchant une flamme de la veilleuse.
- Maintenir la manette enfoncée pendant 20 secondes environ après l'allumage.
- Tourner en appuyant légèrement le bouton de réglage pour obtenir la position MAXI ou MINI.
- Renouveler l'opération ci-dessus pour le 2^{ème} radiant du GT 28 CA.

Arrêt :

- Pour éteindre l'appareil, fermer le robinet de la bouteille.

TRÈS IMPORTANT : Ne jamais allumer l'appareil en présentant une flamme à l'injecteur, sous peine de le détériorer. L'ensemble GT 19 CA ou GT 28 CA peut-être déplacé aisément avec la bouteille sur le chariot à roulettes. **Eteindre l'appareil avant déplacement.**

V – REMPLACEMENT DE LA BOUTEILLE

- Opérer toujours à l'extérieur, à l'écart de toute flamme ou source d'inflammation.
- Fermer le robinet de la bouteille.
- Dévisser le détendeur du robinet de la bouteille et enlever la chaînette de maintien.
- Remplacer la bouteille et remonter.

VI – CONSEILS D'UTILISATION

- L'appareil GT 19 CA ou GT 28 CA doit être utilisé **exclusivement comme appareil de chauffage dans des locaux bien aérés.**
- **Ne pas le faire fonctionner en sous-sol, ne pas déplacer l'appareil pendant qu'il fonctionne.**
- **Ne jamais allumer l'appareil directement à l'injecteur. Maintenir la surface radiante à 2 m au moins de tout corps combustible.**
- **Assurer un espacement de 50 cm entre toute paroi et l'arrière de l'appareil.**
- **En cas de fuite de gaz (odeur), fermer d'abord le robinet de la bouteille et placer l'appareil à l'écart de toute source d'inflammation.**
- **Vérifier si les raccordements sont corrects et étanches, en cas de persistance de la fuite, consulter votre service après-vente.**

VII – ENTRETIEN ET RANGEMENT

- Vérifier l'état du tuyau souple de raccordement, le remplacer lorsqu'il est endommagé (fissures, brûlures, etc...) par un tuyau similaire. La date qui figure sur ce tuyau est la date de fabrication du tuyau.
- Conserver l'appareil à l'abri de l'humidité et de la poussière.
- En cas de non utilisation prolongée, séparer l'appareil de la bouteille et le ranger en protégeant la surface radiante.
- En cas d'anomalie de fonctionnement ou de détérioration, faire appel à votre service après-vente.

VIII – RÈGLES DE SÉCURITÉ

- L'installation et l'entretien de l'appareil doivent être conformes aux Lois et Règles en vigueur dans le Pays d'utilisation et notamment pour la France :
 - Arrêté du 2 Août 1977.
 - Règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustibles et d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur de bâtiments d'habitation et leur dépendance.
- Ne jamais renverser la bouteille même vide ! Cette opération peut amener du gaz à l'état liquide à l'appareil et provoquer sa détérioration par surchauffe ou un risque d'incendie.
- En cas de fuite ou odeur de gaz, l'appareil doit être éteint en fermant le robinet de la bouteille.
- Tenir les enfants loin du brûleur. La grille de protection de cet appareil est prévue pour prévenir les risques d'incendie ou les blessures par brûlures mais ne protège pas totalement les jeunes enfants ou les infirmes.
- La grille de protection et/ou autre partie du brûleur ne doivent jamais être démontées de façon permanente.
- **NE JAMAIS LAISSER L'APPAREIL EN FONCTION SANS SURVEILLANCE**
- **NE JAMAIS INSTALLER OU UTILISER L'APPAREIL :**
 - Dans les locaux d'habitation
 - Dans les locaux de volume inférieur à 12 m²
 - Dans les sous-sols ou au dessous du niveau du sol

Il est important que le local destiné à être chauffé doit suffisamment ventiler par des entrées d'air permanentes (au moins 250 cm² : 125 en partie haute ; 125 en partie basse). Si plusieurs appareils ou plusieurs personnes se trouvent dans le même local, augmenter proportionnellement les surfaces d'entrée et sortie d'air de 25 cm² par kW.

**Compte tenu des améliorations et des perfectionnements effectués sur nos appareils, nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, leurs caractéristiques.
Seule la notice technique accompagnant le matériel est valable.**